



FICHE REMBOURSEMENT COMPETITION

SAISON 2025 – 2026

A remettre au trésorier ou l'envoyer au club :
bridgeclubriom@outlook.com

Page

1 / 2

Nota : le remboursement se fait sur la base du tarif du club défini en début de saison et du barème au verso

COMPETITION	TITRE	
	DATE	
	DUREE en J	
	LIEU	

COMPOSITION EQUIPE

(Elle doit comporter 100 % de joueurs adhérents licenciés par le club)

NOM PRENOM	Licencié au club (Oui / Non)

FRAIS INSCRIPTION A REMBOURSER (INTERCLUB UNIQUEMENT)	€
FRAIS DE TRAJET ALLER (voir barème)	€
NOMBRE DE TRAJETS A REMBOURSER	€
TOTAL FRAIS DE TRAJET	€
TOTAL A REMBOURSER	€

Le Capitaine :	Le trésorier
Date, Nom et signature	Payé le signature



<https://bridgeclubriom.jimdofree.com/>

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2024 2025

Page
2 / 2

BAREME DES TRAJETS

LIEU	PEAGE AUTOROUTE	DISTANCE / RIOM en km	FRAIS CARBURANT AU KM	FRAIS DE CARBURANT	FRAIS TOTAL 1 TRAJET
GRENOBLE	34,50 €	282	0,16 €	45,12 €	80 €
LYON MAISON DU BRIDGE	18,30 €	160	0,16 €	25,60 €	44 €
LYON MEYZIEU	21,80 €	206	0,16 €	32,96 €	55 €
MONTLUCON	7,60 €	108	0,16 €	17,30 €	25 €
MOULINS	0,00 €	90	0,16 €	14,40 €	15 €
NEVERS	5,60 €	168	0,16 €	26,88 €	33 €
VALENCE	21,80 €	270	0,16 €	43,20 €	65 €
YSSINGEAUX	0,00 €	166	0,16 €	26,56 €	27 €

RESUME REGLES DE REMBOURSEMENT

1 - FRAIS INSCRIPTION COMPETITIONS

Type Compétition	Bonification du club
INTERCLUB	Prise en charge de 100 % des frais inscription de toutes les équipes inscrites, y compris finale de Ligue. Tous les joueurs doivent être adhérents et licenciés au club.
FINALE PARIS (toutes compétitions)	Prise en charge des frais inscription de l'équipe

2 - FRAIS DE DEPLACEMENT COMPETITIONS

- Prise en charge d'un trajet aller pour les déplacements **de plus de 50 km (aller)** pour les compétitions comité et ligue.
- Pour les matchs par paire, versement d'un trajet aller par **voiture**.
- Pour les matchs par 4, versement d'un trajet aller par équipe
- Equipe de 6 joueurs : remboursement de 2 trajets si 2 voitures sont utilisées.
- **Compétitions sur 2 jours, remboursement d'un aller-retour (2 trajets) et 2 aller-retours (4 trajets) si équipe de 6.**
- Les joueurs sont indemnisés à condition de faire partie d'une équipe comportant 100 % **d'adhérents licenciés au club.**